



LES LUTINS DU VEXIN

Association Loi 1901 – Journal Officiel Septembre 1994
Siret et code APE voir chaque structure
Agrément ministériel Jeunesse et Sports n° 95-2005 JEP 164

Service administratif : 7 Boulevard Gambetta - BP 90 003- 95640 MARINES
Téléphone / Fax : 01 30 39 92 99
Site internet : <http://lutinsduvexin.fr>

23/10/2021

REUNION Santeuil

Compte rendu de la réunion d'informations pour le périscolaire

Introduction:

L'association « Les Lutins du Vexin » est une association Loi 1901, à but non lucratif. Suite à la volonté de votre commune, elle reprend en charge, à partir de la rentrée scolaire 2021-2022, l'accueil périscolaire sur le temps de cantine, pour les enfants scolarisés à Santeuil et sur le temps du soir, pour les enfants scolarisés à l'école de Santeuil et de Brignacourt.

L'association se compose de:

- Un accueil de loisirs et périscolaire, à Marines « La Chamaillerie » (96 places max) ouvert toute l'année sauf entre Noël et jour de l'an (mercredis, vacances et périscolaire du matin et du soir).
- Un accueil de loisirs et périscolaire, à Chars « Les Tournesols » (60 places max) fermé durant les vacances de décembre et le mois d'août.
- Un accueil de loisirs et périscolaire, à Haravilliers « La Ronde » (40 places max) fermé durant les vacances scolaires.
- Deux crèches situées à Marines et à Haravilliers
- Et à partir de la rentrée scolaire 2021-2022, un accueil périscolaire à Santeuil

1. Les inscriptions

Lors de la réunion d'informations faite aux familles le jeudi 23 octobre 2021 à 19h à l'école de Santeuil, toute l'équipe s'est présentée et nous avons abordé le fonctionnement au niveau des inscriptions pour le périscolaire.

Toutes les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants au périscolaire le soir après l'école doivent créer un espace famille, dont le lien est disponible sur notre site internet « lutinsduvexin.fr », qui leur permettra de nous mettre en ligne les documents attendus par l'association pour recevoir les enfants au périscolaire, dans l'onglet « Mes documents ».

Ces documents sont:

- ✓ La fiche sanitaire pour chaque enfant (disponible sur l'espace famille dans « documentation structure » ou sur le site internet dans l'onglet « Ecole de Santeuil: accueil de « Pinocchio »). **L'original devra être remis aux animateur sur le lieu de l'accueil à chaque rentrée scolaire. Elle est indispensable !**
- ✓ L'attestation d'assurance
- ✓ La dernière page du règlement intérieur ALSH signée (disponible sur votre espace famille dans «documentation structure»)
- ✓ Votre RIB (il faudra signer l'autorisation de prélèvement SEPA)

Une fois l'espace famille créé, notez bien votre mot de passe afin de pouvoir y accéder de n'importe quel support ayant une connexion internet (ordinateur, tablette ou téléphone) grâce au lien <https://espacefamille.aiga.fr//1292507>. Vous pourrez ensuite demander l'inscription au périscolaire de Santeuil pour l'année scolaire, en cliquant sur l'onglet « Mes inscriptions », puis sur le nom de votre enfant et enfin sur « + nouvelle inscription ». Il vous suffit de suivre les étapes. La validation de l'inscription se fera une fois que tous les adultes (les « parents » sont tous les adultes susceptibles de récupérer l'enfant le soir) et les enfants (nommés « individus ») seront créés et validés. Vous recevrez un mail de confirmation après la création de votre enfant. Il faut également que tous les renseignements et les autorisations soient renseignés, alors n'hésitez pas à cliquer sur tous les onglets dans « Ma famille » afin de renseigner toutes les infos importantes demandées concernant les adultes et les enfants.

L'espace famille vous permettra par la suite, si vous et vos enfants le souhaitent, d'accéder à toutes les structures de l'association afin de participer aux animations, sorties, stages sportifs, séjours... proposés par les accueils de loisirs les mercredis et / ou durant les vacances scolaires.

2. Les réservations

Une fois que votre enfant est inscrit à l'activité périscolaire de Santeuil (vous recevrez un mail d'acceptation), vous devez réserver les soirs souhaités. Il y a 2 tranches horaires, de 16h30 à 17h, facturée 2.50€ et de 17h à 19h, facturée 2.50€. Si vous pensez venir avant 17h, vous pouvez cocher uniquement la première case, qui deviendra verte et enregistrer (en bas à droite). Si vous pensez arriver après 17h pour récupérer votre enfant, il vous suffit de sélectionner les 2 cases, elles deviennent vertes, puis d'enregistrer. Vous serez facturés 5€ pour les 2 tranches horaires. La facturation se fera en fonction de la présence réelle de l'enfant, donc si vous venez plus tôt que 17h, alors que vous aviez réservé les 2 tranches horaires, vous serez facturé uniquement 2.50€.

Lorsque les cases sont vertes, c'est donc que vous avez bien réservé pour votre enfant et qu'il sera récupéré le soir par l'équipe d'animation pour le périscolaire. Vous pouvez réserver jusqu'à la veille au soir 18h30. En cas d'imprévu un jour, vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivant : périscolaire.santeuil@gmail.com ou joindre la direction au 06.79.57.13.50. Sachez que les réservations peuvent se faire pour toute l'année scolaire, pour tous les jours dont vous avez besoin si vous les connaissez déjà...

3. Les annulations

Les annulations peuvent se faire directement de votre espace famille dans le tableau des réservations. Il vous suffit de cliquer sur les cases vertes correspondant aux jours que vous aviez réservé, elles redeviennent blanches. N'oubliez pas d'enregistrer ! Le mieux est de faire vos modifications puis de retourner sur le tableau des réservations afin de vérifier que l'enregistrement a fonctionné et que les cases sont bien redevenues blanches. Si la case ne redevient pas blanche mais devient rose, c'est que le délai d'annulation est dépassé (une absence sera facturée).

Pour annuler le lundi et mardi, vous avez jusqu'au vendredi 10h du matin, pour ne pas être facturé. Pour annuler le jeudi et le vendredi, vous avez jusqu'au lundi, de la même semaine, avant 10h... L'absence est facturée 2.50€. Si votre enfant est malade, il vous suffit de nous envoyer un certificat médical du médecin par mail afin de ne pas être facturé (avant la fin du mois).

4. La facturation

La facturation se fait en début de mois pour le mois qui vient de se terminer, le prélèvement s'effectue autour du 10 du mois. 25€ de Frais d'adhésion sont prélevés à chaque rentrée scolaire et renouvelable pour chaque famille. Des frais de 2€ (annuels) sont facturés par enfant et pour chaque inscription: à l'accueil périscolaire, à l'accueil des mercredis et à l'accueil des petites vacances scolaires.

Les informations, concernant les frais, sont mentionnées dans le règlement intérieur des ALSH, qui est le même pour tous les accueils de loisirs et périscolaires de l'association.

5. Le temps de cantine

Nous nous occupons de vos enfants également durant le temps de restauration, avant et après la cantine de 11h20 à 13h20. C'est la mairie qui prend en charge ce temps financièrement, les inscriptions à la cantine se font donc auprès de la mairie directement afin qu'ils commandent les repas. Aucun complément financier ne vous est facturé par l'association.

Cependant, nous demandons quand même aux familles de bien vouloir créer un espace famille **afin d'avoir leurs coordonnées et notamment leur mail**. Elle doivent également nous fournir la fiche sanitaire pour leur enfant, l'attestation d'assurance et leur RIB. Cela leur permettra de pouvoir un jour inscrire leur enfant au périscolaire plus facilement, en cas de problème pour

recupérer leur enfant un soir et ainsi d'éviter qu'il se retrouve seul après l'école. De plus la fiche sanitaire est obligatoire pour nous sur le temps de cantine également...

6. Le fonctionnement de l'accueil

Vos enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation professionnelle:

Lucie: Animatrice référent (DUT animation et BAPAAT)

Nathalie: Animatrice BAFA

Sébastien: Animateur BAFA et BAPAAT

Delphine: Animatrice à la cantine uniquement (BAFA et CQP périscolaire)

Le soir à partir de 16h30, les enfants de l'école de Santeuil et de Brignancourt, inscrits au périscolaire sont récupérés par les animateurs. Ils prennent le goûter (non fournit) puis un temps de devoir est proposé aux élémentaires. Nous sollicitons les enfants à faire leurs devoirs, mais nous ne les obligeons pas. Nous ne sommes pas professeurs des écoles, nous les accompagnons mais un contrôle est nécessaire de la part des parents pour tout devoir effectué au périscolaire. Ce n'est donc pas une étude dirigée !

Des animations sont proposées durant le temps de cantine et de périscolaire du soir. Nous avons appris à connaître vos enfants durant le mois de septembre et nous commençons à travailler sur le projet pédagogique. Il sera disponible fin octobre sur le site internet « lutinsduvexin.fr ». Des plannings d'activités vont être mis à disposition également pour les familles sur le site internet. Nous avons demandé un panneau d'affichage à la mairie pour le périscolaire. Nous y afficherons les plannings ainsi que toutes les informations importantes à savoir.

Vos enfants ont choisi le nom de l'accueil périscolaire: Ce sera l'accueil de Pinocchio. Les enfants de la maternelles appartiennent au groupe des « Giminy » et les enfants de l'élémentaire au groupe des « Geppetto ».

Merci à tous les parents qui étaient présents à la réunion !

Karine BIVONA,

coordinatrice des accueils de loisirs et périscolaires de l'association

06.79.57.13.50